

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 9 juillet 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

2 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Caroline MIRANDA) et Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN).

### **2025-43 Délibération relative à la réalisation d'une enquête publique dans le cadre de la création d'un crématorium**

**Rapporteur** : Alain BENISTY

Le territoire de l'Ouest lyonnais ne dispose pas de crématorium. Les familles doivent se rendre à Lyon, Bron ou Gleizé et les délais d'attente peuvent s'avérer trop longs dans ces périodes de deuil.

Le conseil municipal du 9 juillet 2018 et celui du 16 septembre 2024 ont voté à l'unanimité deux délibérations confirmant la volonté de la commune d'implanter un crématorium à proximité du cimetière de L'Arbresle situé rue de la Madone. Une étude de faisabilité a confirmé la vacance d'un tel équipement dans le zonage évoqué et la nécessité de cette implantation.

Le même conseil municipal du 9 juillet 2018 s'est également prononcé à l'unanimité sur le choix d'une procédure de délégation de service public, afin de limiter les coûts d'investissement pour la commune tout en veillant au bon fonctionnement du site.

Le conseil municipal du 26 avril 2021 a attribué la DSP de type concession de service pour la création et l'exploitation du crématorium à la société CLAREA, située à L'Herme (42) pour une durée de 25 ans, à compter du procès-verbal de réception définitive des travaux.

Une évaluation environnementale a été réalisée par le bureau d'études Ameten l'été 2023.  
Le dossier a été déposé puis examiné par la DREAL qui a rendu son avis en décembre 2023.  
Une enquête publique a eu lieu du 4 mars au 3 avril 2024. La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable avec réserves, souhaitant que l'accès du projet ainsi que son implantation sur la parcelle soit réétudiés.

A la suite de discussions avec un propriétaire, le conseil municipal du 16 décembre 2024 a validé l'achat d'une parcelle de terrain pour créer un accès par la rue de la Madone et sécuriser l'accès pour les riverains.

Le projet a également subi une modification de l'implantation du crématorium pour augmenter la distance avec les habitations environnantes.

La sous-préfecture a demandé à ce qu'une étude des risques sanitaires soit réalisée, avant de soumettre le projet de construction du crématorium à enquête publique.

Le bureau d'études Véritas a donc réalisé cette étude de risques sanitaires et rendu son rapport en mai 2025, en précisant que les indicateurs de risque respectent les valeurs repères pour l'ensemble des voies d'exposition et restent inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine et de l'environnement.

La commune a sollicité la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2223-40 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L.2122-18 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, articles D.2223-99 à R.2223-103-1 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants,

VU le Décret n°2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère ;

VU l'arrêté du 11 avril 2023 fixant les caractéristiques techniques applicables aux crématoriums et aux appareils de crémation ;

VU la délibération 2018-48 approuvant le principe d'implantation d'un crématorium sur la commune ;  
VU la délibération 2021-25 du 26 avril 2021 portant sur le choix du candidat retenu dans le cadre de la DSP de type concession de service ;

VU la délibération 2024-50 du confirmant la volonté du conseil municipal de poursuivre ce projet ;

VU la délibération 2024-51 approuvant la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet de crématorium valant déclaration d'intention ;

VU l'étude de risques sanitaires et ses conclusions proposées par le bureau d'études Véritas ;

VU la demande de la sous-préfecture sollicitant la commune pour réaliser une deuxième enquête publique relative à la construction du crématorium ;

CONSIDERANT l'intérêt général du projet de construction d'un crématorium pour l'Ouest Lyonnais ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE MENER** une enquête publique relative à la création d'un crématorium ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les démarches administratives nécessaires.

Le Maire  
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance  
Raphaël DELOIN

